

# Crédit à la consommation : la BEA propose jusqu'à 1,5 million de dinars

**Les banques algériennes multiplient les offres de crédits à la consommation.** La Banque Extérieure d'Algérie (BEA) vient à son tour de mettre en avant une formule destinée aux particuliers souhaitant financer l'acquisition d'équipements pour leur foyer.

Cette multiplication des offres intervient **dans le sillage des orientations de la Banque d'Algérie en faveur du développement et de la relance du crédit à la consommation.** Les établissements bancaires lancent ainsi, l'un après l'autre, de nouvelles formules afin de permettre aux ménages d'accéder plus facilement au financement de certains achats.

Dans sa nouvelle campagne, la BEA annonce un [crédit à la consommation](#) permettant de bénéficier d'un financement pouvant atteindre **1,5 million de dinars**.

La banque précise également que le financement peut couvrir **jusqu'à 90 % du montant de l'équipement**. Le client doit ainsi prendre en charge une partie du coût de l'achat, selon les conditions applicables à son dossier.

Autre élément mis en avant par la BEA : la durée de remboursement. Celle-ci peut être comprise entre **3 et 60 mois**, permettant ainsi aux bénéficiaires d'étaler le remboursement sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.

## **Les banques multiplient les offres**

L'arrivée de cette formule de la BEA s'inscrit dans un mouvement plus large observé ces dernières semaines dans le secteur bancaire algérien.

**À la suite de l'instruction de la Banque d'Algérie, les banques commerciales lancent progressivement leurs propres offres de crédits à la consommation.** L'objectif est notamment de renforcer l'accès des ménages au financement bancaire et de leur proposer des solutions pour l'acquisition de différents biens et équipements.

Cette dynamique pourrait donc se poursuivre avec l'annonce de nouvelles formules par d'autres établissements bancaires dans les prochains jours.

## **Une solution pour équiper son foyer**

Dans sa communication, la BEA met notamment en avant l'acquisition d'équipements destinés au foyer, comme les appareils électroménagers et les équipements de cuisine.

Le principe consiste à permettre au client de financer une partie importante de son achat grâce à un crédit bancaire, puis de rembourser le montant emprunté sur une période pouvant atteindre 60 mois.

La banque invite par ailleurs les personnes intéressées à effectuer une **simulation du crédit à la consommation** afin d'évaluer les modalités de financement correspondant à leur situation.

Les clients doivent toutefois vérifier auprès de la BEA les **conditions d'éligibilité, les produits concernés, le taux d'intérêt, les frais éventuels et le coût total du crédit** avant toute souscription.